

A l'heure de l'édition de cet article nous constatons les choses suivantes:

- La ville de Luçon n'est pas adhérente de l'association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Pour quelle raison?

- L'enfouissement des réseaux aériens n'est pas envisagé par l'équipe municipale en place.

Alors que le règlement de la ZPPAUP le prévoit